

Comment être tenu informé·e et participer aux activités du Conseil de développement ?

Je m'abonne à la lettre d'info sur la site nantes-citoyennete.com

conseil-developpement@nantesmetropole.fr
02 40 99 33 95
2 avenue Carnot - 44 000 Nantes

S'inscrire à la lettre d'info du Conseil



L'Appel citoyen



50 signatures minimum autour d'un **sujet d'intérêt général**

Citoyen·ne âgé de **16 ans et plus**

Domicilié·e sur l'une des 24 communes de la métropole nantaise

L'Appel citoyen permet à tout habitant de la Métropole de **soumettre** au Conseil de développement **des sujets d'intérêt général en lien avec le territoire.**

Si votre proposition est retenue, un **débat** sera réalisé puis synthétisé par le Conseil de développement. Les **préconisations issues de ce débat seront transmises à Nantes Métropole** pour instruction.



Rejoindre

Le Conseil de développement de Nantes Métropole





Qu'est-ce-que c'est ?

Le Conseil de développement est **une instance citoyenne, consultative et autonome**, au service du territoire depuis 1996.

Sa vocation est de réunir des citoyennes et citoyens bénévoles et des acteurs de la société civile pour :

- travailler collectivement à **identifier les besoins prioritaires**,
- repérer des **nouveaux enjeux** et **coconstruire les réponses** nécessaires à notre **quotidien et notre futur sur le territoire de la métropole de Nantes et ses 24 communes**.

Comment ça marche ?

Son fonctionnement s'appuie sur **un groupe** de « membres organisateurs », **sans présidence**. Il s'agit d'un collectif paritaire :

- de **25 citoyennes et citoyens volontaires et bénévoles**,
- qui **organise et se porte garant des débats**
- amené à se renouveler régulièrement.

Comment contribuer aux activités du Conseil ?

La Conseil est ouvert aux habitantes et habitants des 24 communes de la métropole nantaise âgés de plus de 16 ans, avec **plusieurs possibilités** :



Proposer des sujets de mise à débat via l'Appel citoyen

Assister à des événements publics : débats, conférences.



S'inscrire dans le vivier de personnes ressources sollicité :

- pour **débattre** sur des sujets
- pour **renouveler le collège** des "citoyens organisateurs"



Prendre part aux activités du Conseil de développement c'est :

- **vivre une expérience collective** qui ouvre des compétences, des savoirs et des pratiques.
- **participer à des espaces de débats sur des sujets qui déterminent nos façons d'habiter le territoire** tels que : la mobilité, l'alimentation, l'accès aux soins, la lutte contre l'isolement, le logement ...
- **expérimenter un dialogue avec l'institution (élus, services) où les contributions produites sont mises à l'agenda politique de la métropole** et reçoivent obligatoirement une réponse argumentée et en présence des élus.